

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14

Date d'envoi de la convocation : 10 septembre 2024
Date d'affichage : 10 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Nicolas MIQUAU, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés : Martine MANDÉ, Patricia CÉCINAS, Rémi DENJEAN, Pierre BRAQUESSAC procuration à Marc DRUESNE, Olivier MANEIRO procuration à Claude GAUZARGUES

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 02-16092024 :

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Michelle SAINTOUT, Maire, indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Madame le Maire, informe l'assemblée que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé au aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour un accompagnement et des conseils aux élus et pour une durée maximale de 180 heures.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 56 €, soit 45 € net.

Entendu l'exposé de Michelle SAINTOUT, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Michelle SAINTOUT, Maire, à recruter un vacataire pour un accompagnement et des conseils aux élus et pour une durée maximale de 180 heures ;
- **DE FIXER** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 56 €, soit 45 € net ;
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget 2024 de la collectivité et de prévoir pour l'année suivante.

Votants : 16 (14 + 2 procurations)	Votes exprimés : 16
Pour : 16	Contre : 0
	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*